

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 20 novembre 2019, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-02-19/A-00304  
**Propriétaire(s) :** 6176381 Canada Inc.  
**Emplacement :** 149, rue Willow  
**Quartier :** 14 – Somerset  
**Description officielle :** partie du lot 14, plan n° 62  
**Zonage :** R4H  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

La propriétaire souhaite démolir la maison individuelle isolée et le garage isolé existants en vue de construire un nouveau triplex isolé (trois logements) de trois étages et demi, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction de la largeur du lot à 7,62 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot minimale de 12,0 mètres.
- b) Permettre la réduction de la superficie du lot à 249,4 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot minimale de 360 mètres carrés.
- c) Permettre la réduction de l'aire d'agrément à 28 mètres carrés, alors que le règlement exige une aire d'agrément minimale de 45 mètres carrés.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.